



Légende - Carte de zonage Eaux Pluviales

- ZONES URBAINES OU URBANISABLES - COLLECTE ET RETENTION OBLIGATOIRE**
- ZONES URBAINES OU URBANISABLES - COLLECTE OU RETENTION OBLIGATOIRE
L'absence d'un aléa naturel de type glissement de terrain, ou risque d'effondrement permet un rejet des eaux pluviales sur site.
La gestion des eaux pluviales sera réalisée par collecte puis stockage / rétention.
L'évacuation se fera en priorité par infiltration, sous réserve d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration. Le cas échéant, le rejet du stockage sera connecté à une infrastructure existante ou à créer de type fossé, réseau d'eaux pluviales ou cours d'eau.
Le débit de fuite sera au maximum égal au débit limité retenu de 5 l/s/ha.
- ZONES NATURELLES - IMPERMEABILISATION DES TERRAINS A LIMITER AU MAXIMUM
- Réseaux d'eaux pluviales**
- Tranchée drainante
- Canalisation Eaux Pluviales
- Fossé
- FOND DE PLAN**
- Parcelles cadastrales
- Bâti
- Eau de surface
- Contour des communes

Maire d'Ouvrage



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de Saint-Paul-sur-Yenne
Adresse : Mairie de Saint Paul sur Yenne - Chef Lieu -
73170 Saint Paul sur Yenne
Téléphone: 04.79.36.81.04

Nature des Ouvrages

RESEAUX HUMIDES

ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

SCHEMA COMMUNAL

Désignation de la pièce

**CARTE DE ZONAGE
DES EAUX PLUVIALES**

e			
d			
c			
b			
a	10/4/2019	Version originale	ACD / OFA
Indice	Date	Mise à jour	Chargés d'affaire

Echelle: 1:6 500

Désignation de la pièce: **C73-269EU171- ZONAGE EP**

Maire d'Ouvrage



PROFILS ETUDES
17 rue des Diables Bleus
73 000 CHAMBERY
Tél : 04 79 26 59 29 - Fax : 04 79 26 59 30
Email : ped@profilsetudes.fr - http://www.profilsetudes.fr


